

Le rôle de l'animateur :

Au sein de chaque pôle métier, un organisme animateur est désigné par le comité de pilotage. L'organisme animateur pilote la communauté d'intérêt et réunit les personnes qualifiées des autres organismes disposant des compétences et savoir-faire utiles aux travaux du pôle considéré

Il anime cette communauté d'intérêt avec les objectifs suivants :

- Construire une culture de l'information géographique ;
- Mutualiser l'information, réduire les coûts d'acquisition ;
- Améliorer la connaissance des territoires et de leur évolution ;
- Déterminer des méthodes d'aide à la décision et d'évaluation des politiques publiques ;
- Favoriser le porter à connaissance et la mise à disposition de l'information.

Il veille en particulier à :

- Traduire les missions des membres du pôle métier en termes d'information géographique ;
- Identifier les besoins communs aux membres du Pôle métier et aux différents ayants droit ;
- Recenser les informations et outils disponibles pour répondre à ces besoins ;
- Décrire les lacunes en données et outils ;
- Rédiger et valider le cahier des charges pour combler ces lacunes ;
- Rechercher et rassembler les moyens techniques, humains et financiers pour les combler.

Il coordonne :

- La réalisation d'un catalogue de données communes (régulièrement mises à jour) et précise leurs conditions d'utilisation, de mutualisation et d'échange au travers de la Plate-forme PPIGE (règles d'utilisation entre gestionnaires de données et utilisateurs) ;
- La production de nouvelles bases de données mutualisables ;
- Les mesures d'accompagnement nécessaires telles que les actions de documentation, de formation aux bases de données et outils et les actions de communication.

Il contribue :

- Aux travaux du comité de pilotage en étant force de proposition pour les développements futurs de la PPIGE en termes d'acquisition et de mutualisation de données.
- A l'animation du site Internet en proposant à l'administrateur les textes et comptes rendus de réunions relatifs aux travaux du pôle qu'il anime.